

Villabé, le 16 septembre 2016

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L 2121.7 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,  
en séance ordinaire,  
LE VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016 A 19H30  
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2016.**
2. **Porter à connaissance des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.**
3. **Affaires administratives**
  - A- Motion au gouvernement pour déclarer Villabé « zone hors TAFTA ».
  - B- Recherche de subventions pour les actions culturelles : préau de la Villa.
  - C- Recherche de subventions pour les actions culturelles de septembre à décembre 2016.
  - D- Conseil municipal des enfants : modalités de désignation.
  - E- Porter à connaissance du rapport d'activité 2015 du SIARCE.
4. **Urbanisme**
  - A- Convention précaire d'occupation du domaine public avec l'association le Sarment Villabéen.
  - B- Convention précaire d'occupation du domaine public : les jardins de la Villa.
  - C- Convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire de la SNCF, pour le parking de la gare.
  - D- Acquisition de la parcelle AE n°786 pour le projet de conteneurs enterrés.
  - E- Autorisation d'urbanisme pour l'aménagement d'un parking en centre-ville.
  - F- Autorisation d'urbanisme pour le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée de la commune de Villabe (Ad'AP).
  - G- Autorisation d'urbanisme pour l'installation de conteneurs maritimes à la Villa.
5. **Questions orales**
6. **Informations**

**Karl DIRAT**  
**Maire de Villabé**  
Vice-président de la  
C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Sénart

